



La charte

Objet

Agir

- 1-Développer et soutenir des actions d'éducation formelle et non formelle.
- 2-Promouvoir le droit à l'éducation pour tous dans et hors de l'école et agir sur les systèmes éducatifs pour rendre efficace l'éducation pour tous.
- 3-Mettre en œuvre des actions de solidarité et de coopération au développement,
- 4-Concevoir et réaliser des actions d'éducation et de formation au développement et à la solidarité,
- 5-Assurer une présence laïque en matière de solidarité entre les êtres humains et le faire savoir.
- 6-Contribuer au développement individuel et à l'exercice de la démocratie
- 7-Associer la diversité des compétences à l'unité de l'engagement.

Moyens

- 1-les aides matérielles, morales et techniques,
- 2-l'information, par tous les moyens d'expression des membres,
- 3-la formation, par tous les moyens appropriés,
- 4-l'organisation de campagnes de solidarité,
- 5-les concertations et les partenariats favorisant la réalisation des objectifs.

Laïcité et solidarité

La LAÏCITÉ est une éthique, un principe de comportement personnel qui incline femmes et hommes, par delà les différences de leurs convictions, à rechercher ensemble et à établir, dans le respect réciproque, les formes de solidarité et d'entraide.

Elle s'oppose à toutes les formes d'idéologie totalitaire qu'elles soient politique, religieuse, ethnique ou culturelle.

Elle contribue ainsi à lutter pour l'acceptation de l'autre dans ses différences.

La SOLIDARITÉ établit la relation d'appui en termes de responsabilité réciproque. L'aide ne prend de sens que si la personne, le groupe, l'Etat, qui en bénéficient, y puisent la volonté et les moyens de surmonter leurs difficultés, donc de s'affranchir de cette aide. Ainsi, aidant et aidé conviennent que l'aide solidaire est temporaire même quand elle s'inscrit dans la durée. En cela, ce n'est pas un acte charitable de compassion ou de sollicitude avec lequel on la confond.

Le danger est de figer dans la stabilité le rapport entre celui qui donne et celui qui reçoit, rapport inégal du fort au faible, de la bonne conscience de l'un au renoncement de l'autre.

La SOLIDARITÉ est nécessaire entre ceux qui sont membres d'une société économique organisée et ceux qui en sont écartés.

Etrangère à tout prosélytisme, pariant sur la volonté de chacun de dépasser la tentation de l'individualisme, la solidarité, comme la laïcité, est école de responsabilité, de citoyenneté.

Un tel comportement s'acquiert par la formation du jugement, par une analyse critique des rapports économiques et sociaux, donc par la connaissance et la culture, socles d'une réelle éducation civique.

Ainsi, solidarité, coopération au développement et formation sont-elles indissociables.

Ainsi, l'action de l'APEM n'est pas neutre.

Ainsi, elle est limitée dans le temps, rigoureuse et transparente, toutes ses prestations impliquant bilans et évaluations.